



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE LA COMMISSION
D'ORGANISATION DES
COMPETITIONS
Du 4 septembre 2024
CR N° 5**

Présent (es) : Mesdames VANEY Nolwenn - COLLE Valérie - HACENE Marie
Messieurs GILBERT Cédric - BOTTONI Pierre – PALLARES Laurent – BREANT Théo
(75)

Excusé(es) : Monsieur BOULLE Thomas
Madame CHENAF Sandrine

Invité(es) : Madame TORTORA Sandrine

COURRIERS AUX CLUBS MASCULINS

A TOUS LES CLUBS :

- Pour la saison 2024-2025, la COC 94 délègue à la COC 75 les championnats 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} division territoriale masculine.
- Pour rappel, et pour faciliter le travail de la COC, merci d'indiquer correctement dans l'objet du mail, le secteur, la catégorie et la poule.
- Pour rappel également, tous les mails devront être adressés au comité 94 : 5894000@ffhandball.net et en copie à la COC : 5894000.coc@ffhandball.net
- Les délayages -11, -13, -15 et -18 ans sortiront la semaine prochaine car nous n'avons pas reçu assez de salles disponibles pour les accueillir et beaucoup d'informations sur les niveaux de jeu souhaités sont manquantes. Merci aux clubs qui ne l'ont pas encore fait d'envoyer leurs disponibilités de salles et leurs fiches d'évaluations avec par ordre de priorité les -13 et -15 ans.
- La COC accueille les inscriptions jeunes jusqu'au mercredi 11 septembre 2024 à 12h00
- Aucune demande de report de la J1 sauf Chennevières qui a fait la demande selon les règlements votés.
- Le comité 94 a récupéré des ayants-droits dans les catégories suivantes :
 - 1 pour les -15 ans féminins
 - 1 pour les -15 ans masculins
 - 1 pour les -18 ans masculins
- En annexe de ce compte rendu, les règlements de barrages d'accès région pour les -15 et -18 ans masculins, le vadémécum 2024-2025 ainsi que les règlements des championnats -11 et -13 ans masculins et féminins

2^{ème} Division Territoriale Féminine : Les équipes de L'Hay les Roses et de Choisy le Roi ayant été inscrites par erreur, le championnat est réactualisé.

CHAMPIONNATS MASCULINS

PLUS DE 16 ANS

1^{ère} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre CSA Kremlin Bicêtre 3 / Thiais HBC du 14-15/09/2024 :

Merci au club de Thiais de répondre à la demande de report dans Gest'hand.

Rencontre CSA Kremlin Bicêtre 3 / Entente Plesséenne HB 2 du 28-29/09/2024 :

Merci au club du Plessis de répondre à la demande d'inversion dans Gest'hand.

2^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre CSM Finances 2 / US Créteil HB 3 du 14-15/09/2024 :

La COC donne son accord pour l'inversion. Le nécessaire sera fait dans Gest'hand . Merci au club de Créteil de saisir la conclusion

3^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre AS St Mandé HB 4 / Chennevières HBC du 14-15/09/2024 :

La COC donne son accord pour le report. Merci au club de St Mandé de répondre rapidement dans Gest'hand.

4^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre HBC Choisy le Roi / Elan Chevilly Larue du 12/10/2024 :

La COC donne son accord pour l'inversion. Le nécessaire sera fait dans Gest'hand . Merci au club de Chevilly Larue de saisir la conclusion

MOINS DE 15 ANS

BARRAGE ACCESSION REGION :

Poule B

Rencontre Stella St Maur HB / CSA Kremlin Bicêtre du 07/09/2024 :

La COC donne son accord pour le changement d'horaire, la rencontre aura lieu à 16h00. Le nécessaire sera fait dans Gest'hand.

Poule D

La COC donne son accord pour le changement d'horaire, le tournoi débutera à 14h00. Le nécessaire sera fait dans Gest'hand.

CHAMPIONNATS FEMININS

PLUS DE 16 ANS

1^{ère} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre Martigua SCL / Villeneuve Ablon HB du 14-15/09/2024 :

En l'absence de demande de report de la J1, dans l'attente de votre AOT, merci de saisir une demande d'inversion dans Gest'hand.

Rencontre Stade Français HB / L'Etoile Parisienne HB du 14-15/09/2024 :

En l'absence de l'AOT, merci de saisir la demande de report dans Gest'hand. Rencontre à jouer avant le 20/10/2024

La Présidente de la COC 94

Nolwenn VANEY

Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte rendu n'ont pas pris part aux débats.

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue Ile de France, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par mail (5800000.crl@ffhandball.net) ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception par cette commission. Cette réclamation doit être accompagnée du justificatif du virement bancaire correspondant aux droits de consignation fixés dans le MEMENTO FINANCIER, conformément au Guide financier (point 1.5) de la FFHandball.

36 rue Jean Jaurès • 94460 VALENTON • Tél. 01.45.95.90.65
• Courriel : 5894000@ffhandball.net • Site Internet : www.hand94.org